



GUIDE DE REMISE AU TURBIN : Une escroquerie de l'OPPBTP

Cordistes et ouvriers du BTP refusons cette mise en danger !

Le 2 avril, l'OPPBTP a adressé un guide à tous le secteur du BTP (mis à jour le 10/04/2020) :
Guide de préconisation de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de Coronavirus COVID-19
Comprendre : un guide pour remettre tout le monde au turbin fissa fissa !

Pas de chantiers prioritaires qui comptent.

Au travers d'un guide entendu, l'OPPBTP vient nous étayer la politique du gouvernement.

La question n'est pas d'organiser la préservation de la santé et de la sécurité des travailleurs qui, au plus fort de l'épidémie, seraient amenés à reprendre le boulot sur certains chantiers indispensables au bien de tous.

Exit les notions d'intervention « urgentes » ou de sites dits « prioritaires ».

L'objectif est clair : l'économie doit tourner, le BTP doit reprendre.

Et pour ça, ce guide entend y contribuer.

Les recommandations qu'il contient sont insuffisantes, confuses, pusillanimes, ras-les-pâquerettes, inadaptées et dangereuses pour les salariés.

Mais aussi particulièrement irrespectueuses des personnels soignants qui jour après jour travaillent d'arrache-pied pour sauver des vies : est-ce bien le moment de venir saturer encore plus les urgences avec les plus de 2500 travailleurs accidentés par jour que compte en temps normal le monde du travail ?

Par contre, ces recommandations sont tout à fait applicables.

À la hauteur de n'importe quel employeur.

À la portée de tout maître d'œuvre.

Les entreprises qui ne pourraient respecter ces recommandations doivent stopper leur activités, nous indique le guide. Attention, gros challenge !

On y lit que l'OPPBTP demande à tout patron de :

- mettre à disposition un bidon d'eau et du savon.
- fournir des gants et lunettes de chantier.
- fournir du gel hydroalcoolique seulement s'il en trouve.
- fournir des masques seulement dans certaines situations.
- dire qu'il a tenté de limiter la co-activité.
- demander à ses salariés de prendre leur bagnole pour aller sur chantier.
- limiter la promiscuité des vestiaires et réfectoires en les installant à l'extérieur. Sur le parking quoi.
- désigner un responsable COVID-19 par entreprise.
- dire qu'il a expliqué à ses salariés les « gestes barrières ».
- demander à ses salariés : « *Les gars, vous êtes pas malades aujourd'hui ?* »
- n'organiser aucun contrôle de température. On peut avoir de la fièvre pour autre chose que le COVID-19, alors autant faire travailler tout le monde avec de la fièvre !

Par contre, aucune trace de mesures telles que :

- pendant toute la durée du confinement, une réouverture des chantiers seulement pour des interventions urgentes et nécessaires au bien de tous.
- le dépistage de chaque salarié avant sa reprise.
- le contrôle régulier de son état de santé par un vrai service médical.
- la fourniture obligatoire de gel hydroalcoolique.
- la fourniture obligatoire de masques (FFP2 à minima et sans valve de préférence).
- aucun déplacement professionnel sans solution de transport individuel.
- la rédaction d'un guide pour sécuriser ces interventions urgentes en période de confinement, puis d'un second guide pour sécuriser la reprise des chantiers post-confinement et post-pic épidémique.

En quelque sorte, les mesures minimales que l'on réclame !

Les gars comprenez bien, y a pas de problème à prendre des risques pour aller nettoyer des vitres, repeindre une cheminée, forer une falaise, enduire une façade, construire un immeuble, masquer une fissure, redresser une gouttière... Heu par contre, le soir et le week-end, merci de faire preuve d'un peu de civisme en restant chez vous plutôt que d'aller traîner dans les rues, dans le parc, sur la plage ou je ne sais où...

Bref, ils peuvent bien dire ce qu'ils veulent mais la reprise du BTP n'est nécessaire qu'à l'Économie. Alors que notre santé, celle de nos proches, de nos collègues, elles, n'ont pas de prix !

Alors on reste chez nous !

ROGY, dimanche 12 avril 2020
Association Cordistes en colères, cordistes solidaires

POUR SE PROTÉGER & REFUSER D'ALLER TRAVAILLER pendant le confinement et le pic épidémique :

- télédéclarez-vous en arrêt de travail en cas de **garde d'un enfant (<16ans)** à domicile ([infos ici](#)) ; en cas de **grossesse** dans son 3ème trimestre ([infos ici](#)) ; en cas d'**Affection Longue Durée** ([infos ici](#)).
- faites-vous prescrire un arrêt maladie en cas d'**état de santé fragile** risquant d'impliquer le développement d'une forme sévère du COVID-19 ([Liste des pathologies reconnues](#) et [procédure](#)).
- Faites-vous prescrire un arrêt de travail en cas de **cohabitation avec une personnes fragile** présentant une des pathologies reconnues ([infos ici](#)).
- faites-vous **prescrire un arrêt maladie** pour d'autres raisons.
- utilisez votre **droit de retrait** ([Fiche pratique et conseils ici](#)).
- si l'employeur conteste votre droit de retrait, si votre santé et votre sécurité ne sont pas respectées, tenez bon, **ne restez pas isolés !** Contactez l'inspection du travail. Contactez *Cordistes en colère, cordistes solidaires*, contactez le syndicat *Solidarité Cordistes*, contactez un syndicat de travailleur.
- En dernier recours utilisez votre **droit de grève**. Des préavis sont déjà déposés dans ce sens pour plusieurs secteurs (fonction publique, commerce et services).

Pour aller plus loin, lire aussi :

Observations sur le guide de l'OPPBT par Charles LANZA
(Technicien et formateur IRATA 3/i et CQP Cordiste - Membre de jury CQP Cordiste) - [Télécharger le PDF ici](#)

Communiqué du Syndicat Solidarité Cordistes :
COVID-19 – Conditions de reprise des chantiers de travaux sur cordes – [Télécharger le PDF ici](#)

Association CORDISTES EN COLÈRE, CORDISTES SOLIDAIRES

Adresse : 8, rue de la terrière, 80160 ROGY – Siret : 847 680 097 00015 – Tél : 0638496418 ou 0614708932
E-mail : cordistesencolere@riseup.net – Site : <https://cordistesencolere.noblogs.org/>